

# Alternance

## Recruter et intégrer un collaborateur durablement

### 4 bonnes raisons de choisir l'alternance

- 1/ Diversifier et sécuriser vos recrutements
- 2/ Assurer la transmission et préserver vos savoir-faire
- 3/ Renforcer votre marque employeur
- 4/ Remplir vos obligations réglementaires

### 43 000 jeunes

sont intégrés chaque année dans les entreprises du Commerce et de la Distribution, dont plus de la moitié par le biais de contrats de professionnalisation financés par le Forco.

### Taxe d'apprentissage : le Forco vous accompagne

Depuis 2016, le Forco est habilité par l'Etat en tant qu'Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA). Une nouvelle mission qui permet aux entreprises du Commerce et de la Distribution de mettre en place une véritable politique en matière d'alternance et aux branches professionnelles adhérentes au Forco de soutenir le développement de l'apprentissage et des filières de formation professionnelle.

Pour faire de la taxe d'apprentissage un investissement utile, le Forco propose un accompagnement global et une expertise juridique qui vous permettent de faire les bons choix aux bons moments.

 En savoir +

[www.forco.org](http://www.forco.org) (Espace Entreprise)

Vous souhaitez recruter un collaborateur formé à vos métiers et à vos méthodes de travail ? Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage, le Forco est votre interlocuteur unique pour vous accompagner dans votre projet, de l'expression de votre besoin en compétences à la formation du tuteur, en passant par la gestion des formalités administratives.

### Une démarche en 5 étapes

#### 1 Expression du besoin

- Identification de vos besoins en compétences.
- Aide à la définition du profil du candidat.

#### 2 Aide à la décision

Accompagnement dans le choix :

- du contrat en alternance le plus adapté,
- du parcours de formation,
- de l'organisme de formation.

#### 3 Sécurisation du recrutement

- Mise en relation avec un réseau de partenaires (Apec, Pôle emploi, Missions locales, Cap Emploi...).
- Information/conseil sur les dispositifs de pré-recrutement, tels que la POE\* pour former un candidat avant son embauche en alternance, sur le poste que vous avez à pourvoir.

#### 4 Gestion des formalités administratives


- Démarche dématérialisée pour le contrat de professionnalisation.
- Information sur les aides à l'embauche nationales et régionales dont vous pouvez bénéficier.


#### 5 Formation des tuteurs

- Aide au choix de l'organisme de formation.
- Financement de la formation des tuteurs.

\*Avec le soutien financier du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

### Le saviez-vous ?

 Des aides à l'embauche peuvent vous être octroyées, en fonction de la taille de votre entreprise et du type de contrat (apprentissage ou professionnalisation). Consultez le simulateur, mis à disposition par les pouvoirs publics, pour estimer le coût salarial d'un contrat en alternance et les aides accordées.

 Si vous recrutez un salarié en situation de handicap en alternance, vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires grâce au soutien de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

 En savoir +  
Portail de l'alternance  
[www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

 En savoir +  
Pauline CHEMINADE-HIBERTY  
[phiberty@forco.org](mailto:phiberty@forco.org)

## Des équipes à votre écoute

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tél. : 04 72 67 03 70

[auvergne-rhonealpes@forco.org](mailto:auvergne-rhonealpes@forco.org)

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Tél. : 03 80 48 60 11

[bourgogne-franchecomte@forco.org](mailto:bourgogne-franchecomte@forco.org)

### BRETAGNE

Tél. : 02 99 83 87 78

[bretagne@forco.org](mailto:bretagne@forco.org)

### CENTRE-VAL DE LOIRE

Tél. : 02 47 71 01 01

[centrevallaloire@forco.org](mailto:centrevallaloire@forco.org)

### CORSE

Tél. : 04 42 25 18 05

[corse@forco.org](mailto:corse@forco.org)

### GRAND EST

Tél. : 03 83 97 15 97

[grandest@forco.org](mailto:grandest@forco.org)

### HAUTS-DE-FRANCE

Tél. : 03 28 32 86 10

[hautsdefrance@forco.org](mailto:hautsdefrance@forco.org)

### ÎLE-DE-FRANCE

Tél. : 01 48 18 99 00

[iledefrance@forco.org](mailto:iledefrance@forco.org)

### NORMANDIE

Tél. : 02 31 25 05 05

[normandie@forco.org](mailto:normandie@forco.org)

### NOUVELLE-AQUITAINE

Tél. : 05 56 69 77 60

[nouvelleaquitaine@forco.org](mailto:nouvelleaquitaine@forco.org)

### OCCITANIE

Tél. : 05 61 73 72 00

[occitanie@forco.org](mailto:occitanie@forco.org)

### PAYS DE LA LOIRE

Tél. : 02 28 00 98 10

[paysdelaloire@forco.org](mailto:paysdelaloire@forco.org)

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR


Tél. : 04 42 25 18 05

[paca@forco.org](mailto:paca@forco.org)

## En savoir +

[www.forco.org](http://www.forco.org) (Espace Entreprise)

## Le saviez-vous ?

 Le bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation doit obligatoirement être suivi par un tuteur (à l'instar du suivi réalisé par le maître d'apprentissage dans le cadre du contrat d'apprentissage). Le Forco met à votre disposition une offre de formation spécifique et en assure le financement.



## En savoir +

ForcoFil

<http://portailformations.forco.org>

# Alternance

## Recruter et intégrer un collaborateur durablement

Les contrats en alternance sont des contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée associant des phases théoriques de formation et des phases pratiques en entreprise. Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage : ce qu'il faut savoir.

## Contrat de professionnalisation

### Qualifications visées :

- Diplômes ou titres à finalité professionnelle enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale de branche.
- Certificats de qualification professionnelle de branche ou interbranches (CQP ou CQPI).

**Public :** jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) / Allocation de solidarité spécifique (ASS) / Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.

**Durée du contrat :** 6 à 24 mois. L'embauche peut être conclue en CDI.

**Durée de la formation :** entre 15 % et 25 % de la durée du contrat (min. 150 heures).

**Tuteur :** obligatoire.

**Financement de la formation :** Le Forco prend en charge les coûts pédagogiques des actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement. Les taux de prise en charge varient selon les branches\*. Le Forco peut également prendre en charge les formations des tuteurs et les coûts liés à l'Exercice de la fonction tutorale (Efr) selon les critères définis par la branche.

**Formalités :** dépôt du Cerfa et des pièces sur ForcoNet.

**Rémunération :** le salaire du bénéficiaire varie de 55 % à 80 % du SMIC brut, en fonction de son âge et de son niveau de qualification avant le contrat.

\* Pour connaître les taux de prise en charge des branches professionnelles adhérentes au Forco, consultez Forconet Entreprises : <http://forconet.forco.org>

## Contrat d'apprentissage

**Qualifications visées :** diplômes ou titres à finalité professionnelle enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Public :** jeunes de 16 à 25 ans révolus (dérogations possibles 15 ans et + 25 ans).

**Durée du contrat :** en principe 2 ans (dérogations possibles 6 mois à 3 ans). L'embauche peut être conclue en CDI.

**Durée de la formation :** 400 heures par an minimum.

**Maître d'apprentissage :** obligatoire.

**Financement de la formation :** entreprises (via le versement de la taxe d'apprentissage) et Conseils régionaux.

**Formalités :** Cerfa à adresser à la CCI ou à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

**Rémunération :** le salaire de l'apprenti varie de 25 % à 78 % du SMIC brut, en fonction de son âge et évolue chaque année avec l'ancienneté du contrat.